



REGARDS

le journal de la CGT Finances Publiques 84 / Mai 2011



MOINS DE FONCTIONNAIRES, MOINS BIEN PAYES !

L'avarice de notre employeur, l'Etat, est curieusement sélective. Quand il s'agit de sauver le système bancaire à coup de milliards, d'octroyer toujours plus d'exonérations sociales aux entreprises, y compris celles du cac 40, ou d'alléger l'Impôt Sur la Fortune, l'argent ne manque pas. A l'inverse, pour accorder à ses serviteurs une augmentation du point d'indice permettant simplement d'enrayer la **chute vertigineuse de leur pouvoir d'achat**, les caisses sont vides. Dans notre administration, les suppressions d'emplois sur le terrain, accompagnées du gonflement exponentiel de **l'armée mexicaine des employés supérieurs**, ne dégagent pas le moindre Euro d'économie budgétaire (cf le rapport « Carrez ») ! A l'heure où les forces réactionnaires veulent inscrire dans la constitution le dogme de l'équilibre budgétaire, les grands perdants sont comme toujours les fonctionnaires, le service public et, au final, les citoyens. A côté du légitime combat pour l'emploi public que la CGT Finances Publiques continuera à mener sans relâche, entamons celui des salaires. Rattrapage du coût de la vie, reconnaissance de la technicité et efforts consentis lors des réformes de structures successives, **il est temps de réclamer notre dû.**

Ne nous laissons pas berner par la pensée unique culpabilisante faisant des fonctionnaires les **éternels boucs émissaires des politiques libérales**. Mettons la pression sur le ministre au moment de l'ouverture des négociations sur la valeur du point d'indice.

NON AU GEL SCANDALEUX DE NOS REMUNERATIONS !

CONTRÔLE FISCAL: LA DEGRADATION

Depuis plusieurs années, le contrôle fiscal évolue dans une direction inquiétante. La direction générale essaye de nous vendre comme la panacée universelle des orientations de fond que nous dénonçons. Elles touchent à l'organisation, aux méthodes et au périmètre de la mission et ne constituent pas une simple adaptation.

Elles s'inscrivent dans un contexte de très grave dégradation des conditions de travail des agents, en même temps que d'une remise en cause du contenu et du sens de la mission. La situation est telle que le ministre a jugé utile de rappeler le cadrage général du contrôle fiscal.

Comment peut-on continuer à clamer notamment que le contrôle fiscal est sanctuarisé ?

Profondément bouleversée depuis 2002 et la mise en place de la RTT sans moyens supplémentaires, la mission est de plus directement impactée et mise à mal du fait des suppressions d'emplois par milliers dans les services de gestion, des choix structurels, organisationnels et méthodologiques, de l'accumulation des contraintes -notamment au nom de la qualité des relations avec l'utilisateur- de la compression incessante des délais.

Ceci se traduit avant tout par une intensification continue du travail, qui couplée à la perversion du pilotage par « objectifs », conduit à une pression constante sur les agents et leurs cadres, à une dégradation continue des conditions de travail mais aussi à une remise en cause du contenu et du sens de la mission.

La certification des brigades

L'administration inscrit cette procédure dans la démarche « qualité » qu'il s'agirait de valoriser en interne comme en externe. Dès sa présentation, la CGT en avait condamné le principe même, le mode opératoire et les conséquences.

Elle maintient sa position au vu du bilan présenté. Pourtant, le coût de l'opération (sous contrôle d'une agence privée) et l'absence d'attente des contribuables (qui sont restés bien dubitatifs au vu des résultats des questionnaires), démontrent que ce dispositif, en plus d'être inutile pour le contenu du contrôle, est incompréhensible et insupportable.

Le bon sens élémentaire, les textes, les procédures, les dispositifs de pilotage existent déjà. Intégrer de nouveaux engagements n'apporterait rien en matière de qualité du contrôle ni pour son acceptation par les entreprises. A contrario, ce serait imposer de nouvelles contraintes à des services déjà trop souvent au bord de la rupture. Ceci d'autant que dans ce cas, les moyens supplémentaires seraient tout simplement nuls !

Sur le fond et en matière de qualité, c'est bien plutôt dans le pilotage actuel par objectifs, la contrainte sans cesse plus grande sur les délais, les limites de formation - initiale et continue - que les solutions sont à rechercher.

Dans les faits, la démarche « certification » est un élément d'affichage supplémentaire vers l'extérieur et, en interne, un pas de plus en matière de « normalisation/formatage » du contrôle fiscal et de son corsetage.

Nous considérons que la démarche doit être abandonnée purement et simplement.

Garantie fiscale :

Pur produit du rapport Fouquet de 2008, la notion de garantie est symptomatique de la dérive du sens même du contrôle fiscal au profit d'une activité d'audit et de conseil.

Sa mise en œuvre se révèle très lourde pour les services. Le périmètre de la garantie a été volontairement restreint du fait de la responsabilité engagée. L'administration entend créer une base de données nationales et se donner du temps pour tirer des conclusions.

Nous pensons qu'il est irréaliste de prétendre avoir à un moment donné et dans les contraintes de délais ou d'investigations que nous connaissons, une vision définitive d'un aspect comptable, juridique ou fiscal.

La garantie constitue quasiment un blanc-seing qui ne peut relever de la responsabilité d'un agent ou d'un service.

Pour notre part, nous demandons son abandon.

CSP à distance :

Son expérimentation a été lancée en 2007 avec un premier bilan en 2009 qui était, quoiqu'en dise aujourd'hui l'administration, pour le moins nuancé. Peu d'éléments nouveaux dans les documents du 17 janvier, si ce n'est qu'ils confirment que ce dispositif est au mieux, un outil de gestion des manques de moyens.

L'administration le relativise dans ses potentialités et a insisté sur le fait qu'il n'existerait pas de « plans cachés » (sic) de pôles interrégionaux. Au vu du faible nombre de demandes (7 directions importatrices et 2 exportatrices), on mesure la relative appétence des directions locales, qui, hélas, risquent d'aller chercher sur cette fameuse étagère lorsqu'elles auront fini de faire le fond de leurs propres tiroirs.

Cela relativise la notion de volontariat mise en avant par l'administration.

En termes d'emplois, les directions d'importation des dossiers ne sont pas à l'abri des suppressions. A contrario, ce dispositif peut en légitimer d'autres dans les directions d'exportations.

En matière de contenu de la mission, les questions et limites perdurent notamment en matière de fiscalité patrimoniale, d'activité professionnelle, d'interlocuteur unique et de liens avec l'utilisateur. Pour les directions d'exportations qui ne sont pas exemptées de toutes contraintes (dont la gestion et l'envoi des dossiers), elles pâtissent des suppressions et déficits d'emplois, le « gain » est très hypothétique.

Le CSP à distance ne répond ni aux attentes ni aux besoins.

Contrôle fiscal dans les règles de l'art :

Pour l'administration, il s'agit d'un simple outil uniquement testé sur un plan ergonomique qui a vocation à être intégré dans RIALTO. Il doit faciliter le suivi des travaux, formaliser le dialogue agent/chef de brigade, répondre aux impératifs de traçabilité et apporter une aide à la conduite des travaux, notamment pour les jeunes agents.

L'outil est prêt, l'expérimentation est lancée et doit se poursuivre entre 12 et 18 mois afin d'être pertinente. 32 brigades seraient concernées.

Pour la CGT, les documents et les éléments présentés sont insuffisants, ce que l'administration a d'ailleurs reconnu. Il conviendrait déjà de clarifier la notion de « contrôle dans les règles de l'art » dont personne n'a jamais donné de définition précise. **L'outil lui-même constitue un dispositif supplémentaire de surveillance des agents qui confirme une gestion intolérable par la suspicion.**

Nous considérons que le dialogue professionnel quotidien, le principe du visa des pièces de procédures, les tableaux de bords actuels se suffisent. Pour les chefs de brigades, le renforcement formel du suivi des procédures et de surveillance des agents constituerait un accroissement stérile de la charge de travail et une dénaturation de leur rôle.

La CGT a fait valoir que s'agissant d'une expérimentation, elle devait être soumise préalablement à sa mise en œuvre à l'avis du CTPC. L'administration est bien consciente de la réaction de rejet que le contrôle dans les règles de l'art va susciter auprès des agents concernés (qu'elle a opposés par avance aux autres !).

A ce propos, elle a évoqué les remous provoqués par la généralisation d'Alpage II, il y a une dizaine d'années.

La CGT exige l'abandon de cette extension de RIALTO et du concept de contrôle dans les règles de l'art.

Le contrôle fiscal mérite mieux que la standardisation de son exercice et la suspicion de ses acteurs !

REVES,...BREVES,...BREVES,...BREV

Aménagements horaires, suite: Le chef de poste et les agents de la trésorerie de Sorgues demandent à leur tour la fermeture au public le vendredi. Une fois de plus, les agents et le service public patissent des suppressions d'emplois.

Campagne d'impôts sur le revenu: des nouvelles du front: Les permanences dans les trésoreries de proximité et en mairie ont quasiment disparues du paysage cette année. Vive la RGPP et le service public de proximité.

Les contribuables reçoivent les documents fiscaux chaque année un peu plus tôt, sans doute un des objectifs permettant de grossir les primes des crânes d'œuf de Bercy. Résultat: les foules d'usager sont arrivées dix jours avant le début de la campagne officielle, en pleines vacances scolaires: panique, improvisation, tensions, la routine, quoi!

Nos amis les riches n'ont pas été oubliés: Après l'allègement de l'ISF décidé pour les consoler de suppression du bouclier fiscal, voilà qu'au hasard de la loi de finances, on découvre une disposition hallucinante. Les pertes boursières donnent droit cette année à un crédit d'impôt. Neuilly dit merci.

Royal au bar: La DDFIP de Vaucluse accorde gracieusement la possibilité de prendre 32 jours de congés entre le 14 juillet et le quinze août. Quand on sait la difficulté de gérer les congés dans des services étranglés par les suppressions d'emploi, c'est croquignolet.

Méchant gréviste: des camarades ont eu une désagréable surprise en découvrant leur bulletin de salaire de janvier. Après prise en compte de tous les jours de grève non prélevés en novembre et décembre suite au mouvement de cet automne, le net à payer se trouvait inférieur à 600 Euros: inhumain.

Plusieurs unions locales CGT (Avignon, Sorgues, Cavaillon, Vaison,...) organisent des permanences pour soutenir et conseiller les **victimes du médiateur**. N'hésitez pas à les contacter si vous ou des membres de votre entourage êtes concernés.

Ras la cafetière: Un chef de service, que nous situerons diplomatiquement dans la cité administrative d'Avignon a déclaré la guerre aux cafetières dans les bureaux. Sans doute désœuvré, il a profité de l'absence d'une collègue pour déplacer l'objet du bureau au couloir. Cette dernière, dans une colère noire, l'a rapatriée illico en signifiant à l'importun son mécontentement.

DDFIP : COURAGE ON FUIT

Ah qu'il en faut du courage pour être responsable ! Et plus encore pour prendre ses responsabilités. Et quand on est arrivé au grade de Directeur, il est plus facile d'avoir le badge « responsable » que d'assumer la responsabilité. En tout cas en Vaucluse. Voici deux situations qui montrent qu'ici au pays du soleil, politique du parapluie, lâchage et non respect des engagements sont monnaie courante.

Ainsi, à plusieurs reprises, y compris lors de réunions officielles, nous avons demandé, et obtenu la possibilité de créer des listes de diffusion (comme tous les syndicats) et donc d'envoyer à tous les agents un message. Ce qui a été accepté. Notre méthode ne leur convenant plus à la réunion suivante, la DDFIP nous a demandé d'avoir au préalable une demande écrite de chaque agent souhaitant faire partie de la liste et souhaité voir le message que nous allions vous envoyer

Une fois les noms recensés nous avons donc demandé à la DDFIP de nous donner accès, comme prévu par le protocole régissant le dialogue social, au logiciel SYMPA, qui permet la création et la gestion des listes de diffusions. Courageusement, alors que rien ne l'y obligeait, la DDFIP a contacté la DG pour avoir son accord, interprétant sa réponse pour nous signifier un nouveau refus.

En résumé, la DDFIP nous fait des promesses, puis ouvre le parapluie parisien pour ne pas les tenir, tout cela pour nous compliquer la tâche.

Question : qu'est ce qu'un directeur qui gesticule mais n'a pas de pouvoir ? Chacun(e) donnera la réponse qui lui convient.



Deuxième situation de grand courage : Lors des demandes de mutation des cadres A, la direction a décidé de mettre à chaque partant potentiel, le visa « avis négatif » pour leur éventuelle affectation en direction dans leur nouveau département. Cette attitude, très peu répandue, n'a pour seul but que de se « disculper » par rapport à la direction d'affectation.

Mais le résultat c'est que la DG, croyant le Vaucluse « sérieux » refuse l'affectation en Direction à des collègues qui se retrouvent ainsi à 100 bornes de chez eux.

Ces exemples nous laissent penser que malheureusement la politique du parapluie à encore de beaux jours devant elle. A moins que ce dernier se referme avec eux à l'intérieur... .